



Maître d'Ouvrage

URBAN GREEN

478 rue de la Découverte - Miniparc 2

31670 LABEGE

Tel : 05 61 39 28 98 - Fax : 05 61 39 82 29

Architecte

**MORO Alain-Bernard**

Architecte

167 Route de Bayonne

31300 TOULOUSE

Tel : 05 61 49 75 92

Maître d'Œuvre VRD et Espaces Extérieurs

**G2 INGENIERIE**

16 avenue Charles de Gaulle - bât n°8

31130 BALMA

Tel : 05.34.27.62.20

Fax : 05.34.27.62.21

g2.toulouse@orange.fr

Les Blés d'Azur

Donneville
10 Lots

DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER

PA 8.1

PROGRAMME DES TRAVAUX

Etabli par :



A	06/09/2017	PERMIS D'AMENAGER
B	17/10/2017	DEMANDE DE PIECES COMPLEMENTAIRES

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
0 - GENERALITES	3
0.1 - OBJET DU PROGRAMME	3
0.2 - SITUATION DE L'OPERATION, EMPRISE CADASTRALE, SUPERFICIE DU TERRAIN.....	3
0.3 - DESTINATION DES TRAVAUX	3
0.4 - DECOMPOSITION EN TRANCHES DE TRAVAUX	3
0.5 - NATURE DES TRAVAUX	3
0.6 - LISTE DES PLANS	4
0.7 - ANNEXES GRAPHIQUES.....	4
1 - VOIRIE	5
1.1 - TRACE	5
1.2 - CARACTERISTIQUES GEOMETRIQUES.....	5
1.2.1 - <i>Voie de desserte à sens unique – Coupe 1-1</i>	5
1.3 - STRUCTURE DE LA CHAUSSEE	5
1.4 - STRUCTURE DES STATIONNEMENTS.....	5
1.5 - STRUCTURE DES TROTTOIRS AVEC STRUCTURE RENFORCEE	6
1.6 - STRUCTURE DES TROTTOIRS AVEC STRUCTURE LEGERE	6
1.7 - BORDURES ET CANIVEAUX	7
1.9- OUVRAGES DIVERS	7
1.9.1 - <i>Terrassements</i>	7
1.9.2 - <i>Signalisation</i>	7
1.9.3 - <i>Raccordement de la voirie</i>	7
2 - ASSAINISSEMENT	8
2.0- TRACE, SYSTEME D'ASSAINISSEMENT	8
2.1- RESEAU EAUX USEES	8
2.1.1 - <i>Collecteurs principaux</i>	8
2.1.2 - <i>Regards de visite</i>	8
2.1.3 - <i>Branchements particuliers</i>	8
2.1.4 - <i>Raccordement au réseau existant</i>	9
2.2- RESEAU PLUVIAL	9
2.2.1 - <i>Collecteurs principaux</i>	9
2.2.2 - <i>Regards de visite</i>	9
2.2.3 - <i>Bassin de rétention</i>	9
2.2.4 - <i>Ouvrage de régulation</i>	10
2.2.5 - <i>Raccordement au réseau</i>	10
3 - RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	11
3.1 - PRESCRIPTIONS GENERALES, TRACE.....	11
3.2 - CONDUITES	11
3.3 - ROBINETTERIE, FONTAINERIE.....	11
3.4 - BRANCHEMENTS PARTICULIERS	11
3.5 - DEFENSE CONTRE L'INCENDIE	12
3.6 - RACCORDEMENT AU RESEAU EXISTANT.....	12
4 - DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE	13
4.1 - PRESCRIPTIONS GENERALES, TRACE.....	13
4.2 - RESEAU BASSE TENSION SOUTERRAIN	13
4.3 - BRANCHEMENTS PARTICULIERS	13
4.4 - ORIGINE DU RESEAU BASSE TENSION	13

5 -	ECLAIRAGE EXTERIEUR.....	14
5.1 -	PRESCRIPTIONS GENERALES.....	14
5.2 -	RESEAU BASSE TENSION.....	14
5.3 -	CANDELABRES.....	14
5.4 -	RACCORDEMENT DU RESEAU.....	14
6 -	RESEAU TELEPHONE.....	15
6.1 -	PRESCRIPTIONS GENERALES, TRACE.....	15
6.2 -	ALVEOLES DE TRANSPORT.....	15
6.3 -	CHAMBRES DE TIRAGE ET DE RACCORDEMENT.....	15
6.4 -	ALVEOLES DE DISTRIBUTION, BRANCHEMENTS PARTICULIERS.....	15
6.5 -	RACCORDEMENT AU RESEAU EXISTANT.....	15
7 -	ESPACES VERTS.....	16

0 - GENERALITES

0.1 - OBJET DU PROGRAMME

Le présent programme a pour objet de définir la nature, la consistance et les principales caractéristiques techniques des travaux de voirie et réseaux divers que le Maître d'Ouvrage s'engage à réaliser pour la viabilité d'un terrain situé sur la commune de Donneville.

0.2 - SITUATION DE L'OPERATION, EMPRISE CADASTRALE, SUPERFICIE DU TERRAIN

Le terrain situé lieu dit chemin du Ruisseau de Fontbazi, comprend :

- la parcelle n° 144 de la section AC du cadastre de Donneville.

La superficie totale ainsi définie est de 1,1 ha environ.

0.3 - DESTINATION DES TRAVAUX

Le terrain est destiné à la réalisation d'un lotissement à usage d'habitation comportant 10 lots à bâtir destinés à la construction de logements individuels et leurs annexes.

0.4 - DECOMPOSITION EN TRANCHES DE TRAVAUX

Cette opération sera réalisée en une tranche unique de travaux.

0.5 - NATURE DES TRAVAUX

Les différents travaux de voirie et réseaux divers décrits ci-après se composent de :

- 1 - Voirie,
- 2 - Assainissement,
- 3 - Alimentation en eau potable,
- 4 - Distribution d'énergie électrique,
- 5 - Eclairage extérieur,
- 6 - Téléphone,
- 7 - Aménagement des espaces libres.

0.6 - LISTE DES PLANS

Les plans joints au présent dossier sont les suivants :

- PA 1	Plan de situation - Extrait cadastral
- PA 3	Plan topographique
- PA 4.1	Plan de composition
- PA 4.2	Plan voirie – Altimétrie / planimétrie
- PA 4.3	Volet paysager
- PA 5	Voirie coupes du projet sur terrain
- PA 6	Photographies du terrain dans l'environnement proche
- PA 7	Photographies du terrain dans le paysage lointain
- PA 8.2	Plan assainissement
- PA 8.3	Plan A.E.P.
- PA 8.4	Plan distribution d'énergie électrique
- PA 8.5	Plan éclairage extérieur
- PA 8.6	Plan téléphone
- PA 9	Hypothèse d'implantation des bâtiments

0.7 - ANNEXES GRAPHIQUES

Les annexes graphiques jointes au présent programme des travaux sont les suivantes:

Annexe 01	Profil en travers type - Coupe 1.1	éch. 1/50
Annexe 02	Principe de fonctionnement du bassin de rétention	Schéma de principe
Annexe 03	Ouvrage de régulation	Schéma de Principe

1 - VOIRIE

1.1 - TRACE

La voirie de l'opération projetée, dont le tracé est figuré sur le plan de composition n° PA 4.1, sera exécutée conformément aux dispositions portées sur le plan voirie PA 4.2 et à celles définies ci-après.

1.2 - CARACTERISTIQUES GEOMETRIQUES

1.2.1 - Voie de desserte à sens unique – Coupe 1-1

La voie comprendra :

- un trottoir de 1,50m de largeur.
- une chaussée à sens unique de largeur 4,00m.
- une place de stationnement de largeur 2,00m (ponctuellement).
- un piétonnier de 1,50m de largeur.

Conformément à l'annexe graphique n°01 la chaussée et les divers cheminements comporteront une pente transversale de 2%.

1.3 - STRUCTURE DE LA CHAUSSEE

La chaussée sera réalisée conformément aux annexes graphiques, selon la structure définie ci-après :

- couche de fondation : tout-venant 0/80 de 0,50m d'épaisseur pour obtention d'une plate-forme support de chaussée de type PF2 (50MPa),
- couche de base : graves concassées 0/20 de 0,15m d'épaisseur,
- couche de roulement : enrobés à chaud 0/10 de 0,05m d'épaisseur.

NOTA : Les structures définies ci-dessus sont données à titre indicatif, les structures définitives seront établies en fonction des conclusions du rapport géotechnique. Les structures de voirie seront établies sur un fond de forme de portance 50 MPa, en substitution des 0.50m de tout-venant 0/80, il pourra être envisagé un traitement du fond de forme (dosage à déterminer en fonction des conclusions du rapport géotechnique et des essais in situ).

1.4 - STRUCTURE DES STATIONNEMENTS

Les parkings seront réalisés conformément à la structure définie ci-après :

- couche de forme : tout venant 0/80 de 0.50m d'épaisseur pour obtention d'une plate-forme support de chaussée de type PF2 (50MPa),

- couche de base : graves concassées 0/20 de 0,17 m d'épaisseur,
- couche de roulement : enrobés à chaud 0/10 de 0,05m d'épaisseur.

NOTA : La structure définie ci-dessus est donnée à titre indicatif, la structure définitive sera établie en fonction des conclusions du rapport géotechnique. La structure de voirie sera établie sur un fond de forme de portance 50 MPa, en substitution des 0.50m de tout-venant 0/80, il pourra être envisagé un traitement du fond de forme (dosage à déterminer en fonction des conclusions du rapport géotechnique et des essais in situ).

1.5 - STRUCTURE DES TROTTOIRS AVEC STRUCTURE RENFORCEE

Les trottoirs avec structure renforcée seront réalisés selon la structure définie ci-après:

- couche de forme : tout venant 0/80 de 0.50m d'épaisseur pour obtention d'une plate-forme support de chaussée de type PF2 (50MPa),
- couche de base : graves concassées 0/20 de 0,12m d'épaisseur,
- couche de surface : béton balayé gris de 0,12 m d'épaisseur.

NOTA : La structure définie ci-dessus est donnée à titre indicatif, la structure définitive sera établie en fonction des conclusions du rapport géotechnique. La structure de voirie sera établie sur un fond de forme de portance 50 MPa, en substitution des 0.50m de tout-venant 0/80, il pourra être envisagé un traitement du fond de forme (dosage à déterminer en fonction des conclusions du rapport géotechnique et des essais in situ).

NOTA : La couche de surface des trottoirs pourra être réalisée en enrobé à chaud 0/6.

1.6 - STRUCTURE DES TROTTOIRS AVEC STRUCTURE LEGERE

Les trottoirs avec structure légère seront réalisés selon la structure définie ci-après:

- couche de base : graves concassées 0/20 de 0,30m d'épaisseur,
- couche de surface : béton balayé gris de 0,12 m d'épaisseur.

NOTA : La couche de surface des trottoirs pourra être réalisée en enrobé à chaud 0/6.

1.7 - BORDURES ET CANIVEAUX

Les bordures et caniveaux seront du type suivant :

- T2 en limite de la voirie,
- T2 et CS1 préfabriqués en limite de chaussée, en point bas de la voie,
- Agglomérés 20x20x50 en limite de lots.

L'ensemble des bordures et caniveaux sera établi sur fondation en béton dosé à 350 kg de ciment /m³ et présentant une épaisseur de 0,20 m minimum.

Des épaulements béton seront réalisés pour le calage des bordures et caniveaux jusqu'aux 2/3 de leur hauteur.

1.9- OUVRAGES DIVERS

1.9.1 - Terrassements

Les terres provenant des déblais des voiries et des tranchées seront régalandes sur l'ensemble des parcelles et des espaces verts, les terres excédentaires ou non réutilisables seront évacuées à la décharge publique.

1.9.2 - Signalisation

La signalisation horizontale et verticale mise en place sera conforme à la réglementation en vigueur.

1.9.3 - Raccordement de la voirie

La voirie de l'opération sera raccordée sur le chemin du Ruisseau de Fontbazi avec conservation des fils d'eau.

2 - ASSAINISSEMENT

2.0 - TRACE, SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Le réseau d'assainissement de l'opération projetée dont le tracé et l'emplacement des ouvrages annexes sont figurés sur le plan n° 8.2 ci-annexé, sera exécuté conformément aux prescriptions de la commune de Donneville, du concessionnaire et aux dispositions suivantes :

Le réseau d'assainissement sera de type séparatif et comprendra donc deux réseaux gravitaires distincts :

- un réseau eaux usées destiné à collecter les eaux vannes et les eaux ménagères provenant des habitations,
- un réseau pluvial destiné à collecter les eaux de ruissellement de la voirie.

2.1 - RESEAU EAUX USEES

2.1.1 - Collecteurs principaux

Les collecteurs principaux seront réalisés en tuyaux PVC série assainissement de la classe CR16 et de diamètre 200 mm.
La pente minimale des collecteurs sera de 5 mm/ml.

2.1.2 - Regards de visite

Les regards de visite prévus sur le réseau au changement de pente ou de direction auront un espacement maximum de 45m en partie rectiligne.
Ils seront construits en éléments préfabriqués en béton de diamètre 1000mm.
Ces regards seront obturés par des tampons fonte série chaussée.

2.1.3 - Branchements particuliers

Les branchements particuliers permettant le raccordement de chaque lot aux collecteurs principaux seront réalisés en tuyaux PVC série assainissement de classe CR8 et de diamètre 160 mm.

Ces canalisations seront raccordées au collecteur principal, au niveau des cunettes des regards de visite ou par l'intermédiaire de culotte de branchements.

Ces collecteurs de branchement seront terminés par des regards de jonction d'abonnés.

Ces regards construits en éléments préfabriqués PVC de diamètre 315 mm seront obturés par des tampons fonte série trottoirs à fermeture hydraulique.

2.1.4 - Raccordement au réseau existant

Le réseau d'eaux usées de cette opération sera raccordé gravitairement sur l'extension de réseau eaux usées chemin du Ruisseau de Fontbazi, réalisée par le SICOVAL.

2.2 - RESEAU PLUVIAL

2.2.1 - Collecteurs principaux

Les collecteurs principaux seront réalisés en tuyaux béton centrifugé armé série 135 A, à joints caoutchouc.

Le diamètre des collecteurs est indiqué sur le plan n° PA 8.2 ci-annexé.

2.2.2 - Regards de visite

Les regards de visite seront réalisés conformément aux dispositions du paragraphe 2.1.2.

Ces regards seront équipés de tampons fonte série chaussée.

2.2.3 - Bassin de rétention

Afin de diminuer l'impact du rejet des eaux pluviales sur le milieu existant, un volume de rétention des eaux de pluie sera mis en place par l'intermédiaire d'un bassin de rétention à sec.

La profondeur du bassin de rétention sera de 0,80m, avec des pentes d'environ 17% (6H/1V), conformément à l'article AU2-13 du PLU de la commune de Donneville.

Le bassin aura une capacité utile de stockage et des dimensions conformes aux plans « Assainissement » PA 8.2 et à l'annexe 02 du présent programme des travaux.

2.2.4 - Ouvrage de régulation

Un ouvrage de régulation sera mis en place afin de réguler le débit des eaux de pluie recueillies et d'assurer la mise en charge du bassin de rétention .

Il sera équipé d'une vanne murale fixant le débit de fuite et d'une surverse par mesure de sécurité.

Chaque compartiment de l'ouvrage de régulation sera visitable par l'intermédiaire de tampons fonte série chaussée.

Un schéma de principe de fonctionnement de l'ouvrage de régulation est joint en annexe n°03.

2.2.5 - Raccordement au réseau

Le réseau pluvial de l'opération projetée sera raccordé sur le fossé existant en points bas de l'opération chemin du Ruisseau de Fontbazi.

3 - RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

3.1 - PRESCRIPTIONS GENERALES, TRACE

Le réseau d'alimentation en eau potable de l'opération projetée dont le tracé et l'emplacement des pièces de fontainerie et robinetterie sont figurés sur le plan n° PA 8.3 ci-annexé, sera exécuté conformément aux prescriptions de la commune de Donneville et du SICOVAL.

3.2 - CONDUITES

Les conduites principales de diamètre supérieur ou égal à 100mm seront Fonte Standard 2 GS ou en PVC bi-orienté. Les conduites de diamètre inférieur seront en CPV série 16b.

Ces conduites seront établies sous chaussées à une profondeur de 1m mesurée de la génératrice supérieure au sol fini.

3.3 - ROBINETTERIE, FONTAINERIE

Les robinets vannes de sectionnement seront posés sous regards obturés par des tampons fonte série lourde de 0,60m de diamètre du type série chaussée.

La bouche d'arrosage sera du type agréé par le SICOVAL.

La vidange sera du type agréé par le SICOVAL.

3.4 - BRANCHEMENTS PARTICULIERS

Les branchements particuliers comprendront :

- un collier de prise en charge,
- un robinet de prise en charge, type PAM 53 avec bouche à clé complète : la tête des bouches à clé sera de type série lourde 13 kg verrouillable,
- une conduite PVC de diamètre 19/25 établie jusqu'à 0,20m à l'intérieur de la niche à compteur et obturée par un bouchon laiton,
- une niche à compteur de type CITERNO de chez HUOT ou équivalent conforme aux prescriptions du SICOVAL.

Pour les traversées de chaussée, les conduites de branchements particuliers seront posées sous gaines CPV de diamètre 53/63.

3.5 - DEFENSE CONTRE L'INCENDIE

La défense contre l'incendie sera assurée à partir d'un poteau d'incendie projeté à l'entrée de l'opération en bordure du chemin du Ruisseau de Fontbazi.

Cet appareillage sera conforme aux normes françaises NF S 61 211, NF S 61 213 et NF S 62 200 et sera conforme aux prescriptions du SICOVAL.

3.6 - RACCORDEMENT AU RESEAU EXISTANT

Le réseau intérieur de l'opération sera raccordé sur la conduite existante sur le chemin du Ruisseau de Fontbazi.

4 - DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

4.1 - PRESCRIPTIONS GENERALES, TRACE

Le réseau de distribution d'énergie électrique de l'opération projetée, dont le tracé et l'emplacement des ouvrages annexes sont figurés sur le plan n° PA 8.4 ci-annexé, sera souterrain et réalisé conformément aux prescriptions ENEDIS et du Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute Garonne (S.D.E.H.G.).

4.2 - RESEAU BASSE TENSION SOUTERRAIN

Le réseau basse tension sera constitué de câbles armés de type HN 33 S 33 de section de phase de 240, 150 et 95 mm² Aluminium.

Ces câbles seront établis sous la bande de croisement à une profondeur de 0,80m. Ils seront posés dans un fourreau de protection sur un lit de sabline de 0,10m d'épaisseur, et seront recouverts d'une couche de sabline de 0,15m d'épaisseur au-dessus de la génératrice supérieure de câble.

Les traversées de chaussées seront réalisées au moyen de fourreaux polyéthylène de diamètre intérieur 150 mm établis à 1,00 m de profondeur minimum.

Un grillage avertisseur en plastique rouge sera mis en place à 0,30m au-dessus de la génératrice supérieure des câbles.

Les accessoires de raccordement seront des raccordements modulaires basse tension type REMIC sur socle. Ces grilles seront placées dans des socles en matière plastique de type équipable.

4.3 - BRANCHEMENTS PARTICULIERS

Les branchements particuliers comprendront :

- la liaison réseau-coffret en câble armé de type HN 33 s 33 Aluminium. Ces câbles seront posés en tranchée selon les mêmes dispositions que les câbles de réseau basse tension.
- les traversées de chaussées seront réalisées au moyen de fourreaux polyéthylène de diamètre 50 mm minimum.
- les coffrets de comptage de type S20 placés à l'intérieur des lots en limite de propriété seront posés sur socle plastique.

4.4 - ORIGINE DU RESEAU BASSE TENSION

Le réseau basse tension de l'opération aura pour origine un élément de coupure fourni et posé par ENEDIS projeté à l'entrée de l'opération.

5 - ECLAIRAGE EXTERIEUR

5.1 - PRESCRIPTIONS GENERALES

Le réseau d'éclairage extérieur de l'opération projetée dont le tracé et l'emplacement des points lumineux sont figurés sur le plan n° PA 8.5 annexé sera exécuté conformément aux prescriptions de la Commune de Donneville et du Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute Garonne (S.D.E.H.G.).

5.2 - RESEAU BASSE TENSION

Le réseau basse tension souterrain alimentant les différents points lumineux sera constitué par des câbles de type 4X10 mm² U 1000 RO 2 V sous gaine polyéthylène Ø90mm et câblette cuivre 25 mm².

Ces câbles seront établis sous la bande de croisement ou la chaussée selon les mêmes dispositions que les câbles de réseau de distribution en énergie électrique.

La profondeur de la tranchée sera de 1,00m sous trottoir et 1,20m sous chaussée.

5.3 - CANDELABRES

Le modèle de candélabre sera de hauteur de feu 5.00m agréé par la commune de Donneville et par le S.D.E.H.G.

Le choix définitif des candélabres sera arrêté avant tous travaux avec les services techniques de la ville de Donneville.

5.4 - RACCORDEMENT DU RESEAU

Le réseau d'éclairage extérieur de l'opération sera raccordé sur l'armoire de commande extérieure projeté à proximité du lot n°5.

6 - RESEAU TELEPHONE

6.1 - PRESCRIPTIONS GENERALES, TRACE

Le réseau téléphonique de l'opération projetée dont le tracé et l'emplacement des ouvrages annexes sont figurés sur le plan n° PA 8.6 ci-annexé sera exécuté en souterrain conformément aux prescriptions de Orange.

6.2 - ALVEOLES DE TRANSPORT

Les alvéoles de transport seront en PVC de diamètre 42/45.

Ces alvéoles seront établies sous la bande de croisement avec une charge minimum de 0,80m.

Dans tous les cas, un grillage avertisseur sera posé à 0,30m minimum au dessus des alvéoles.

Elles seront posées sur un lit de sabline de 0,10m d'épaisseur et enrobées de sabline jusqu'à 0,10m au-dessus de la génératrice supérieure.

En traversée de chaussée, ces alvéoles seront enrobées de béton.

6.3 - CHAMBRES DE TIRAGE ET DE RACCORDEMENT

Les chambres de tirage et de raccordement seront en béton préfabriqué et de dimensions intérieures normalisées. Elles seront obturées par une ou plusieurs plaques métalliques d'un modèle agréé par la Subdivision des Télécommunications.

Les chambres de raccordement seront en outre équipées d'un bornier PVC, placé en limite de lot au droit de la chambre.

6.4 - ALVEOLES DE DISTRIBUTION, BRANCHEMENTS PARTICULIERS

Les branchements particuliers comporteront :

- deux alvéoles de distribution issues d'une chambre de raccordement,
- un regard préfabriqué en béton 0,30mx0,30mx0,30m muni d'un dalot en béton et placé à l'intérieur des lots en limite de propriété.

La nature des alvéoles de distribution et les caractéristiques de pose seront identiques à celles des alvéoles de transport.

6.5 - RACCORDEMENT AU RESEAU EXISTANT

Le réseau souterrain de l'opération projetée aura pour origine le réseau existant chemin du Ruisseau de Fontbazi.

7 - ESPACES VERTS

Les espaces verts de l'opération seront aménagés conformément au plan n°4.1 et au volet paysager n° PA 4.3 joints au présent dossier.

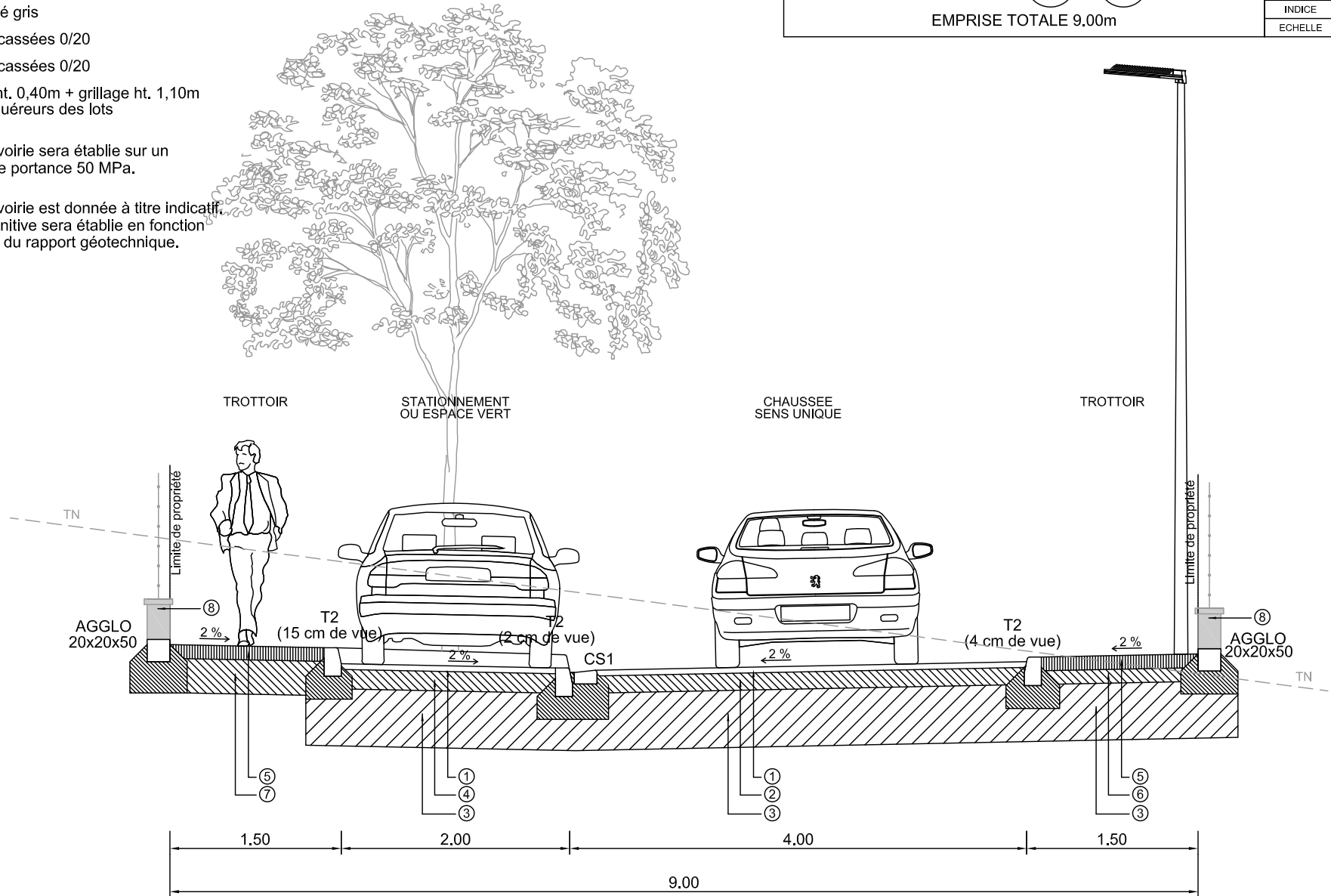
Un plan d'espace vert détaillé comportant les arbres de haute tige, les zones engazonnées, et les massifs arbustifs sera établi après concertation avec la commune de Donneville.

- ① 0.05 m Enrobés à chaud 0/10
- ② 0.15 m Graves concassées 0/20
- ③ 0.50 m Tout venant 0/80
- ④ 0.17 m Graves concassées 0/20
- ⑤ 0.12 m Béton balayé gris
- ⑥ 0.12 m Graves concassées 0/20
- ⑦ 0.30 m Graves concassées 0/20
- ⑧ Clôture mur bâhut ht. 0,40m + grillage ht. 1,10m réalisée par les acquéreurs des lots

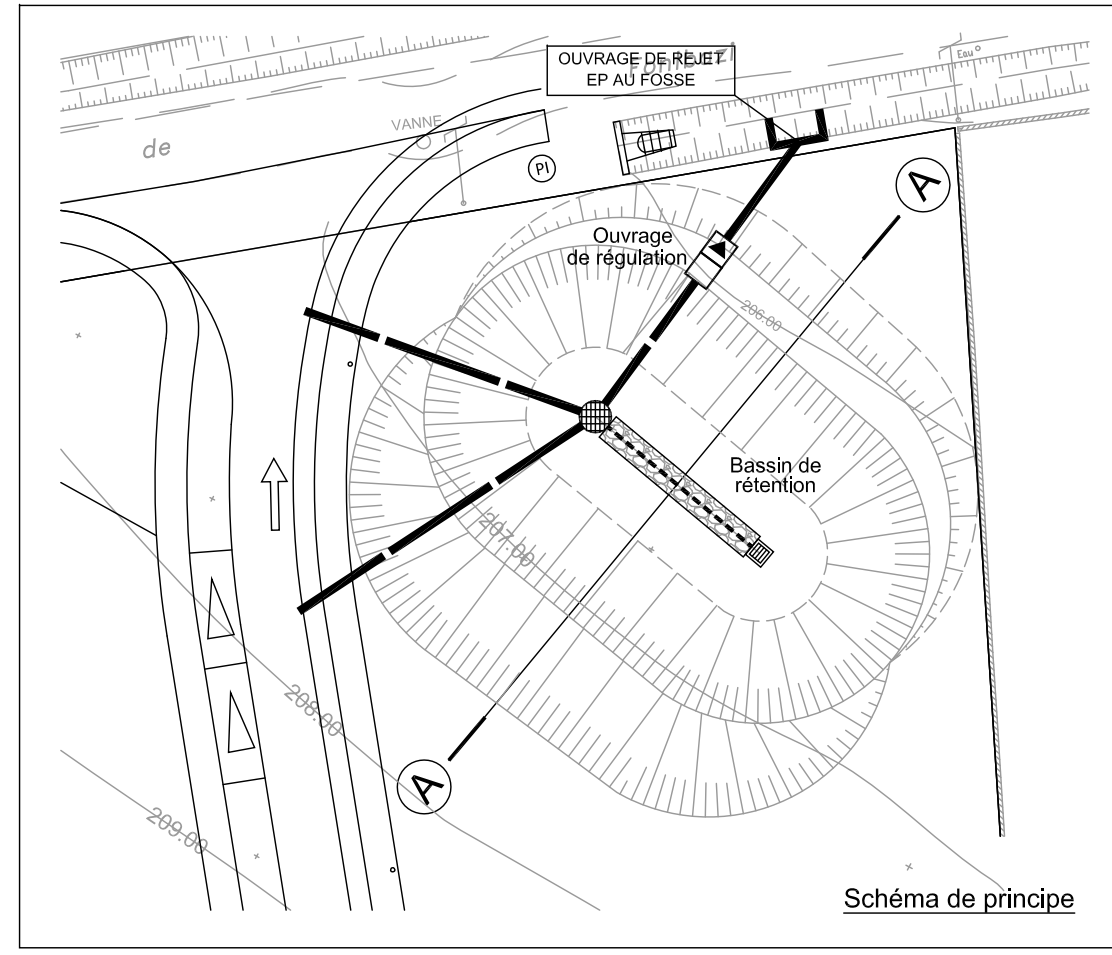
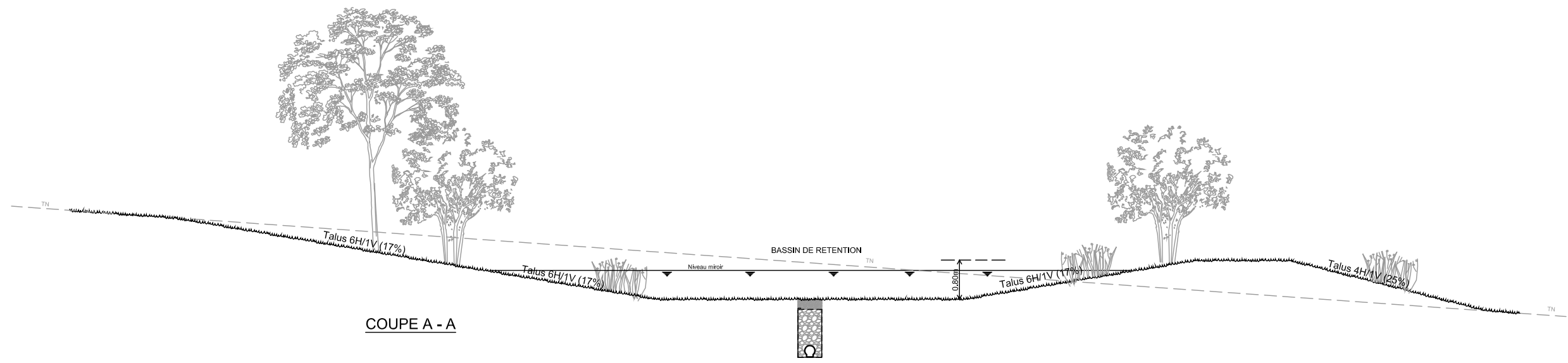
NOTA : La structure de voirie sera établie sur un fond de forme de portance 50 MPa.

NOTA : La structure de voirie est donnée à titre indicatif.
La structure définitive sera établie en fonction des conclusions du rapport géotechnique.

PROFIL EN TRAVERS TYPE		ANNEXE 01
COUPE ① - ①		
EMPRISE TOTALE 9.00m		
DATE	06.09.2017	
INDICE	A	
ECHELLE	1/50	

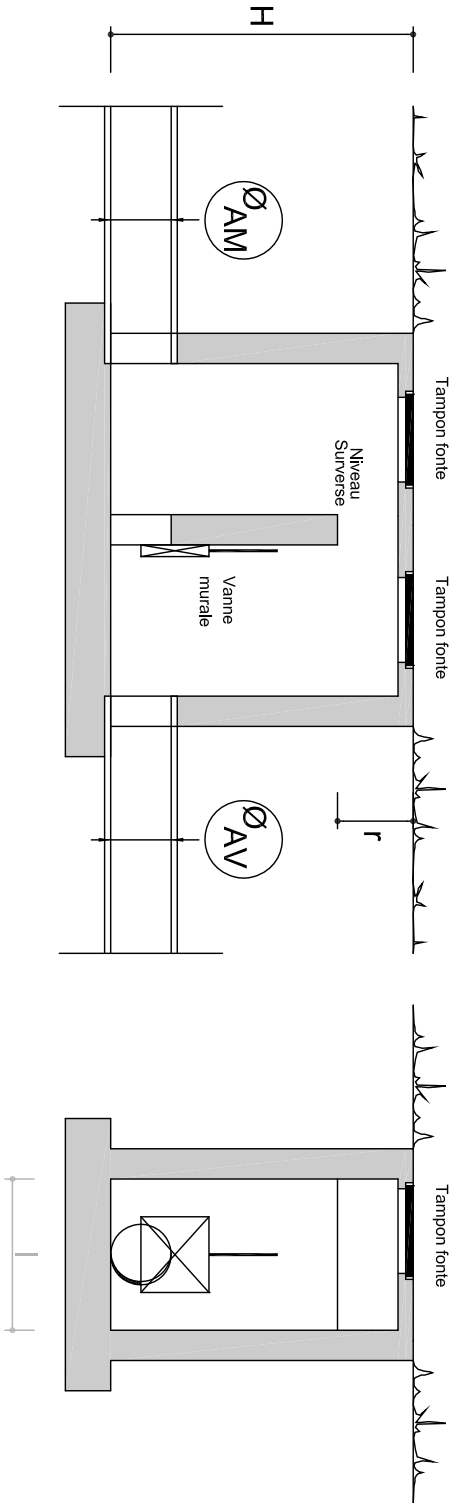


G2
ingénierie

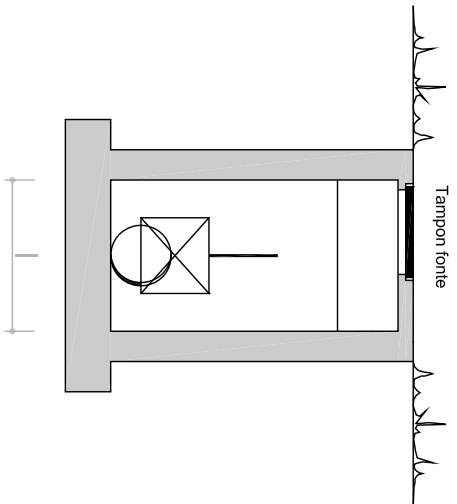


ANNEXE 02	LES BLES D'AZUR
Schéma de principe	PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT DU BASSIN DE RETENTION

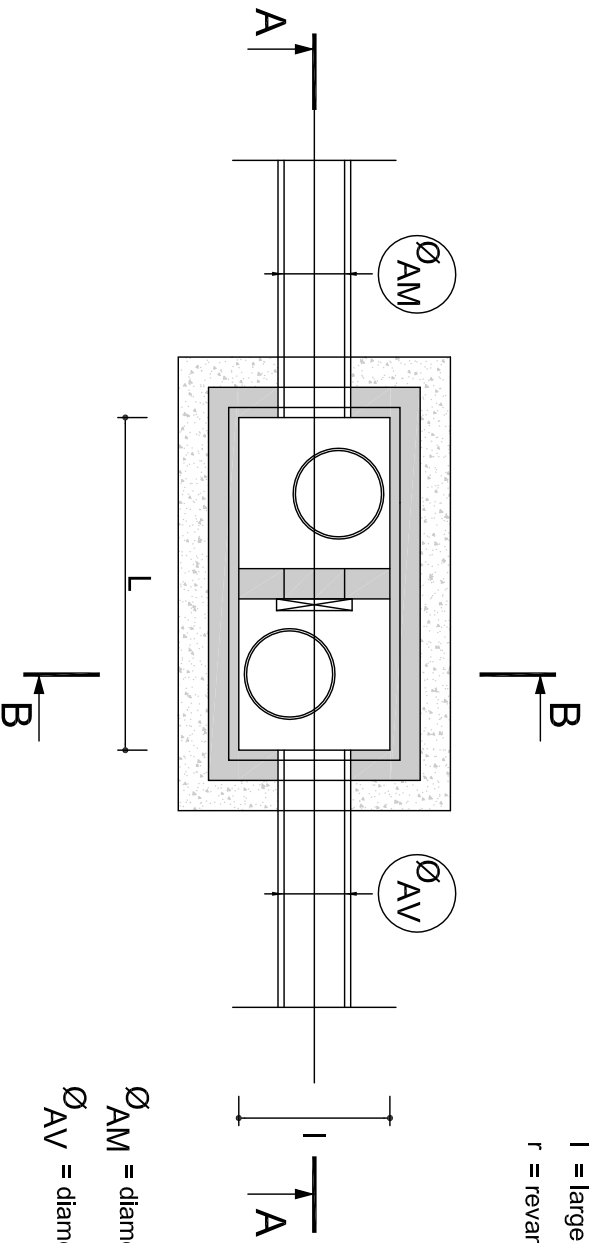
COUPE A-A



COUPE B-B



VUE EN PLAN



H = hauteur du regard

L = longueur intérieure du regard

l = largeur intérieure du regard

r = revanche = hauteur du miroir du bassin

\varnothing_{AM} = diamètre de la canalisation pluviale amont

\varnothing_{AV} = diamètre de la canalisation pluviale aval

LES BLES D'AZUR

ANNEXE 03

OUVRAGE DE REGULATION

Schéma de principe